



générations
FUTURES



JUSTICE
PESTICIDES



POLLINIS



Madame Barbara Pompili
Ministre de la Transition Ecologique
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Monsieur Julien Denormandie
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

A Paris, le 17/02/2021

Courrier + envoi par mail

Objet : Demande d'interdiction de pesticides toxiques pour les abeilles : sulfoxaflor, cyperméthrine et benfluraline

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Madame la Ministre de la Transition écologique,

La Commission européenne et les États membres examinent actuellement l'autorisation de trois substances actives pesticides importantes, le sulfoxaflor, la cyperméthrine et la benfluraline. **Ces trois substances ont reçu un avis négatif de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et doivent donc être retirées du marché, car elles ne répondent pas aux exigences du règlement (CE) n° 1107/2009 sur les pesticides.** Elles présentent des risques majeurs pour la santé humaine et l'environnement, y compris pour les abeilles.

Le sulfoxaflor est un néonicotinoïde de nouvelle génération, approuvé dans l'UE en 2015, à condition que le titulaire de l'approbation fournisse à la Commission européenne des données supplémentaires sur la toxicité de son produit pour les abeilles. L'industrie les a fournies en 2017, à la suite de quoi l'EFSA a publié un avis négatif sur cette substance en février 2020. **Un risque élevé pour les abeilles domestiques et les bourdons a été identifié, à l'intérieur et en marge des champs, ce qui signifie que les utilisations extérieures de cette substance ne peuvent pas être légalement approuvées.** L'EFSA avait rendu un avis similaire sur trois autres néonicotinoïdes (imidaclopride, clothianidine et thiaméthoxame), qui avait conduit à une interdiction de leurs utilisations en extérieur dans l'UE en 2018. **Le sulfoxaflor doit donc également être interdit.**

La cyperméthrine est un insecticide pyréthroïde qui est sur le marché européen depuis 2005. L'EFSA a conclu que cette substance présentait un risque élevé pour les abeilles, ainsi que pour les organismes aquatiques et autres arthropodes. L'EFSA a également mis en évidence que l'évaluation des risques était incomplète en ce qui concerne ses propriétés de perturbation endocrinienne et la quantité de résidus qui seraient retrouvés dans l'eau potable. **La toxicité pour les abeilles de la**

cyperméthrine étant très proche de celle des néonicotinoïdes déjà interdits, elle devrait donc être également interdite.

La benfluraline est un herbicide présent sur le marché de l'UE depuis 2008. Pour cette substance, une quantité impressionnante de lacunes dans les données a empêché l'EFSA de finaliser son évaluation des risques, tant pour la santé humaine que pour l'environnement. En particulier, des lacunes dans les données pour évaluer la toxicité de ce composé pour les abeilles et leur exposition à cette substance ont été identifiées. La science a déjà montré que les abeilles domestiques sont non seulement sensibles aux insecticides, mais aussi aux fongicides et aux herbicides. **Cette substance devrait donc être retirée du marché.**

Les organisations signataires de ce courrier sont membres de l'initiative citoyenne européenne (ICE) "Sauvons les abeilles et les agriculteurs", qui est composée d'une coalition de plus de 150 organisations dans toute l'Union européenne. Cette ICE a déjà recueilli environ 500 000 signatures de personnes qui soutiennent une agriculture sans pesticides de synthèse, la restauration de la biodiversité et un soutien accru aux agriculteurs pour la transition vers l'agroécologie. Nous réclamons le remplacement des pesticides toxiques par les alternatives écologiques déjà existantes.

Nous vous demandons donc de vous assurer que ces 3 substances actives seront retirées du marché le plus rapidement possible, en cohérence avec la législation européenne et en accord avec les objectifs du Green Deal européen.

Nous vous demandons également de nous indiquer **la position officielle de la France** lors du vote au sein du Comité permanent des produits phytopharmaceutiques en ce qui concerne ces substances.

D'avance, nous vous remercions de votre attention.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Madame la Ministre de la Transition écologique, l'expression de notre haute considération.

Signataires :

Confédération Paysanne

Génération Futures

Justice Pesticides

Pollinis

Syndicat National d'Apiculture (SNA)

Terre d'Abeilles

Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)

Contact:

Nadine LAUVERJAT, Génération Futures, nadine@generations-futures.fr,

Tel : (+33) (0)6 87 56 27 54

Pauline JULLIEN, Union Nationale de l'Apiculture Française, pauline.jullien@unaf-apiculture.info